

# Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 27 mai 2014



Nombre de conseillers	En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26
Etaient présents	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Gilles PALLIER, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean-Claude VACHON, Mireille LEJUS, Michel DIAS, Isabelle PISANI, André RENAUX, Brigitte LEROUX, Michelle COLLETTE, Thierry ROGER, Françoise PINEAU, Pascal FANNECHERE, Catherine MALGAUD, Corinne PELLANGEON, Jean-Marie MASSIAS, Bertha Louisa GUERRE, Martine SEBENNE, Bernard CHIRAC, Marie-Claude GUYONNET, Mathieu CHARVILLAT
Excusés ayant donné procuration	Rolande LEONARD, Marie-Antoinette BORDERIE, Jean-Louis DELARBRE, Stéphane DUCOURTIOUX
Absents excusés	Louis SIMOES

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Conseil désigne **Pascal FANNECHERE** comme **secrétaire de séance**. Celui-ci donne lecture du compte-rendu de la séance précédente, **approuvé à l'unanimité**.

<b>1</b>	<b>Objet :</b>	<b>Subventions aux associations</b>
	<b>Rapporteur :</b>	<b>Monsieur Michel MOINE</b>

Monsieur le Maire propose l'attribution de subventions conformément aux propositions des Commissions concernées. Les crédits nécessaires ont été votés par le Conseil, lors de l'adoption du budget 2014, au cours de la réunion du 28 avril dernier.

CINEMA LE COLBERT	12 500,00 €
DANSE LIBRE COURS (CLUB DE)	500,00 €
OFFICE DU TOURISME D'AUBUSSON	55 000,00 €
AMIS DE L'ORGUE	1 800,00 €
COMPAGNIE LE CHAT PERPLEXE	400,00 €
CANTATE EN FA	200,00 €
ENTENTE MUSICALE D'AUBUSSON	600,00 €
FEE D'HIVER	900,00 €
INTERFACE	1 000,00 €
L'ART DE RIEN	300,00 €
LA VACHE REBELLE	400,00 €
SAUVEGARDE DE LA BRODERIE SARRASINE	150,00 €

HORIZON JEUNE (F.J.T.)	11 400,00 €
PATRONAGE STE ELISABETH	230,00 €
CLE DE CONTACTS (.A.V.L.)	18 000,00 €
CLE DE CONTACTS (C.A.V.L.)	30 725,00 €
CLE DE CONTACTS (DEVELOPPEMENT VIE ASSOCIATIVE)	17 000,00 €
CROIX ROUGE	305,00 €
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	155,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA CREUSE	2 000,00 €
RESTOS DU CŒUR (ASS.DEPT)	305,00 €
SECOURS CATHOLIQUE FRANCAIS	305,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	305,00 €
AMICALE DES LISSIERS	200,00 €
COMITE D'ANIMATION QUARTIER SAINT-JEAN	450,00 €
AUBUSSON-ACCUEIL	300,00 €
ANCIENS SALARIES PHILIPS	200,00 €
CLUB DES AINES RURAUX - "LA JOIE DE VIVRE ENSEMBLE"	680,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 500,00 €
F.N.A.C.A. AUBUSSON	400,00 €
U.N.R.P.A.	680,00 €
CADETS SAPEURS POMPIERS	305,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 900,00 €
PARENTHESE	3 000,00 €
L.E.P.ASSOC.SPORTIVE LES AIGLONS	200,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE	200,00 €
AMICALE LAÏQUE SECTION SPORTIVE	1 500,00 €
BASKET CLUB AUBUSSONNAIS	2 100,00 €
CLUB AUBUSSONNAIS DE TIR	700,00 €
ENTENTE FOOTBALL AUBUSSONNAIS	7 000,00 €
ENTENTE ATHLETIQUE AUBUSSONNAISE	1 000,00 €
ENDURO CLUB AUBUSSONNAIS	500,00 €
ESCRIME/FINE LAME AUBUSSONNAISE	700,00 €
JUDO EN MARCHÉ	1 000,00 €
O.M.S. AUBUSSON	1 500,00 €
NATU'RAID 23	1 500,00 €
SKI CLUB AUBUSSONNAIS	500,00 €
PETANQUE AUBUSSONNAISE	1 300,00 €
TENNIS CLUB AUBUSSONNAIS	800,00 €
VELO CLUB AUBUSSONNAIS	2 000,00 €
BADMINTON CLUB AUBUSSON	700,00 €
CLUB DE BOXE FRANCAISE	200,00 €
CLUB DE PLONGEE DU SUD CREUSOIS	400,00 €
GAULE AUBUSSONNAISE	610,00 €
A.C.C.A. D'AUBUSSON	800,00 €
GROUPEMENT DEPARTEMENTAL CARPE	200,00 €
I-RONDELLES	300,00 €
CLUB DE CANOË-KAYAK	700,00 €
RUGBY CLUB AUBUSSONNAIS	2 800,00 €
<i>sous-total (compte 6574)</i>	<i>195 305,00 €</i>
REGIE DES TRANSPORTS	150 000,00 €
ASSAINISSEMENT	77 000,00 €
C.C.A.J.L.	39 500,00 €

Monsieur CHIRAC demande comment sont attribuées les subventions dans le domaine culturel. Mme DECHEZLEPRETRE indique que la commission culture s'est réunie le 22 mai dernier. Monsieur le Maire explique que les associations remplissent un dossier de demande de subvention qui reprend des éléments de bilan financier et le projet de l'association.

Monsieur CHIRAC s'interroge sur l'évolution des subventions attribuées en 2014 par rapport à 2013. Monsieur le Maire lui répond que l'enveloppe globale est équivalente et que dans la majeure partie des cas les subventions ont été reconduites, sauf cas de nouvelles demandes comme la Vache rebelle ou la Compagnie Fée d'Hiver

Monsieur CHIRAC demande enfin si toute la ligne budgétaire consacrée aux associations a été consommée. Monsieur le Maire répond que non, et précise que de nouvelles demandes complémentaires pourront être présentées.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :**  
(M. PALLIER ne prenant pas part au vote pour la subvention attribuée au *Cinéma Le Colbert*, M. VACHON pour celle attribuée à la *Pétanque aubussonnaise*; Mme PISANI pour celles attribuées à *Clé de Contacts* ; Mme PISANI pour celle attribuée au Foyer des jeunes travailleurs ; M. PALLIER pour celle attribuée à l'*Office de Tourisme*)

**D'ATTRIBUER** les subventions telles que proposées,

**D'AUTORISER**, en conséquence, le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

<b>2</b>	<b>Objet :</b> Fixation des tarifs 2014-2015 de la cantine scolaire
	<b>Rapporteur :</b> Monsieur Michel DIAS

Monsieur DIAS introduit sa présentation en rappelant que le nombre de repas distribués à la cantine est stable. Il indique que la hausse proposée est de 1% et qu'elle compense partiellement l'augmentation du coût des denrées alimentaires. Il indique que le coût moyen par famille pour un repas est de 2,20 € et le coût de revient pour la Commune est de 3,20 € hors charges de personnel et fluides.

Monsieur DIAS propose ensuite la grille des tarifs 2014-2015 du restaurant scolaire.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

**D'ADOPTER** les tarifs 2014-2015 de la cantine proposés par Monsieur le rapporteur à compter du 1er août 2014,

**D'AUTORISER**, en conséquence, le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

3

**Objet :** Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SDEC pour les travaux d'éclairage public  
**Rapporteur :** Monsieur Gilles PALLIER

Monsieur PALLIER indique que le SDEC - Syndicat départemental des énergies de la Creuse, peut, dans le cadre de ses statuts, apporter un concours technique et financier à la Commune d'Aubusson sur le diagnostic et les travaux concernant l'éclairage public communal. Une convention fixera les modalités de cette co-maîtrise d'ouvrage et en fixera le terme.

Madame GUERRE demande si d'autres villes sont concernées par cette convention. Monsieur le Maire lui répond que seule Aubusson est ici concernée.

**VU** les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (SDEC) du 7 Juillet 2000 reçus à la préfecture de la Creuse le 19 octobre 2000,

**VU** l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse en date du 13 mars 2001, et l'arrêté préfectoral du 23 juin 2008 acceptant notamment la nouvelle dénomination du syndicat, « Syndicat Départemental des Energies de la Creuse »,

**VU** la délibération du comité syndical du 7 Juillet 2000, décidant que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse intervienne à nouveau en éclairage public,

**VU** les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (SDEC) approuvé par l'arrêté préfectoral n°2014-085-27 du 26 Mars 2014,

**VU** la loi 85/704 du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance 2004/566 du 17 juin 2004,

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

**DE SOLLICITER** le concours technique et financier du S.D.E.C (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) pour le projet d'éclairage public concernant le diagnostic des installations sur l'ensemble de la commune et la conduite des opérations de rénovation correspondantes,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDEC et la commune relative à l'opération désignée précédemment et désignant le SDEC comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

4

**Objet :** Adhésion à un groupement de commandes pour des diagnostics « qualité de l'air intérieur »  
**Rapporteur :** Monsieur Gilles PALLIER

Monsieur PALLIER rappelle que le décret n°2011-1728 du 2 décembre 2011 impose aux gestionnaires des établissements recevant du public de s'assurer de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il propose alors de constituer un groupement de commandes, coordonné par la communauté de communes Creuse Grand Sud et dont les modalités sont définies dans une convention dont un modèle a été joint à la note de synthèse.

Monsieur PALLIER ajoute que la Commune devra désigner deux représentants (un titulaire, un suppléant) à la Commission d'appel d'offres de ce groupement.

Monsieur le Maire indique que ce groupement apportera un soutien à aux communes de la Communauté de communes qui le souhaitent, en tirant les meilleurs tarifs pour ces diagnostics. Monsieur MASSIAS demande quels sont les établissements concernés. Monsieur COMBE répond que la date butoir change selon le type d'établissement :

- avant le 1er janvier 2015 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans et les écoles maternelles ;
- avant le 1er janvier 2018 pour les écoles élémentaires ;
- avant le 1er janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré ;
- avant le 1er janvier 2023 pour les autres établissements.

Madame GUERRE demande sur quelle durée portera cette convention. Monsieur COMBE indique que le groupement de commande existera tant qu'aucune commune ne s'en sera retirée.

Madame SEBENNE s'interroge sur le mode de mesure de la qualité de l'air intérieur. Monsieur COMBE indique que la composition de l'air est mesurée par des capteurs et cela successivement avec et sans chauffage.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code des marchés publics et notamment son article 8,

**CONSIDERANT** l'intérêt d'adhérer à un groupement de commandes pour des services de contrôle de la qualité de l'air intérieur,

**VU** la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public,

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

**D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de services de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public et notamment la désignation de la communauté de communes Creuse Grand Sud,

**D'AUTORISER** le Maire à signer la convention constitutive, signer le marché avec le prestataire retenu par le groupement de commandes et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**D'AUTORISER** le coordonnateur du groupement à poursuivre la procédure par voie de marché négocié, dans le cas où l'appel d'offres n'aurait fait l'objet d'aucune offre ou si les offres sont irrecevables ou inacceptables et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres du groupement déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié,

DE DESIGNER comme représentants à la commission d'appels d'offres du groupement :  
**M. Gilles PALLIER** membre titulaire et **Mme Catherine MALGAUD** membre suppléant.

5	<b>Objet :</b>	<b>Attribution du marché « Construction et équipements de Restaurants Scolaires »</b>
	<b>Rapporteur :</b>	<b>Monsieur Michel MOINE</b>

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a lancé une consultation des entreprises pour la construction et l'équipement de ses restaurants scolaires. Il ajoute que le 19 mai 2014, la Commission des marchés a procédé à l'ouverture des plis qui ont été remis à Patrick ABRARD, architecte de l'opération, pour vérification de conformité et analyse des offres. Ce travail accompli, la Commission s'est de nouveau réunie le 26 mai 2014. Après étude des offres et attribution des notes conformément aux critères prévus au règlement de consultation, la Commission a proposé de retenir les entreprises suivantes pour 12 des 14 lots objet de l'appel d'offres :

	Lot	Entreprise retenue	Montant HT
1	GROS ŒUVRE - VRD	EIFFAGE CONSTRUCTION 23	173 924,08 €
2	CHARPENTE - OSSATURE BOIS - BARDAGE	SAINTEMARTINE	95 444,41 €
3	COUVERTURE - ETANCHÉITÉ	GIOVARELLI	71 226,32 €
4	MENUISERIES ALU	CREUSE FERMETURE	28 776,00 €
6	PLATRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS	SNFT	38 145,00 €
7	PANNEAUX ISOTHERMES	PROXY FROID	25 825,35 €
8	CARRELAGE - FAÏENCE	DE MIRANDA	25 098,00 €
9	PEINTURE	SNFT	13 377,30 €
11	ELECTRICITE - COURANT FAIBLE	SARL PAROTON	40 700,00 €
12	PLOMBERIE - SANITAIRE	BOUSSAC ENERGIE	38 250,70 €
13	CHAUFFAGE - VENTILATION	SARL PAROTON	100 600,00 €
14	EQUIPEMENT DE CUISINE	TOUT POUR LE FROID	36 516,00 €
<b>Total en € HT</b>			<b>687 883,16 €</b>

Monsieur le Maire propose de suivre les avis de la Commission des marchés pour ces 12 lots et d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Monsieur le Maire propose ensuite, conformément aux avis de la Commission des marchés, de déclarer infructueux les lots n°5 - menuiseries bois et 10 - sols caoutchouc. Il indique que ces lots feront l'objet d'une nouvelle consultation en procédure adaptée, conformément au Code des marchés publics.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code des marchés publics,

**VU** les avis rendus par la Commission des marchés réunie le 26 mai 2014,

► Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

**D'ATTRIBUER** les 12 lots de la consultation (lots n° 1, 2,3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14) relative à la construction et l'équipement de restaurants scolaires conformément au tableau figurant ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants,

**DE DECLARER** les lots n° 5 et n° 10 infructueux.

<b>6</b>	<b>Objet :</b> Reprise de concessions funéraires en état d'abandon au cimetière communal
	<b>Rapporteur :</b> Monsieur Gilles PALLIER

Monsieur PALLIER indique qu'en 2009, la Commune a entamé une procédure de reprise des concessions abandonnées dans le cimetière communal. Il indique que ces concessions ont plus de trente ans d'existence et leur état d'abandon a été constaté pour chacune d'entre elles, à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur CHIRAC s'étonne de la reprise de la concession SEGERON, éditeur de cartes postales et d'ouvrages connu sur Aubusson. Monsieur PALLIER approuve cette remarque et propose qu'une plaque spécifique rappelant l'œuvre de Monsieur SEGERON soit apposée dans l'ossuaire.

Madame SEBENNE s'inquiète de la disparition des informations mentionnées sur les tombes reprises. Monsieur le Maire répond que des registres sont tenus et que les sépultures déplacées dans l'ossuaire seront précisément recensées. Il ajoute que des familles d'Aubusson se sont éteintes et que c'est pour cela que des tombes sont abandonnées. Il indique que des solutions doivent être trouvées le nombre de décès à Aubusson oblige la Commune à proposer des places au cimetière.

Monsieur CHARVILLAT expose le dilemme que représente cette décision, sur le plan humain, bien que la loi ait été parfaitement respectée.

Madame GUERRE demande si ce sont des concessions qui ont été payées d'avance. Monsieur le Maire le confirme.

Allée	Nom
<b>1<sup>ère</sup> allée</b>	Caveau BESSETTE-LACOMBLEZ
	Caveau LACLOTTE-VALLA
	Tombe DESAPHIE-BLANCHON
	Caveau sans nom (au bout de l'allée)

<b>2<sup>ème</sup> allée</b>	Caveau famille François BORDET, Marguerite BORDET née DUMAS, Michel BORDET
	Caveau famille BARDET Marie-Louise, LABRUNE Jean
<b>4<sup>ème</sup> allée</b>	Tombe famille LEMORT Marie-Antoinette
	Tombe famille HURTAULT-TEYTON
	Caveau sans nom
	Tombe famille GALLAND Marie-Louise
	Tombe famille SEGERON Annet
	Caveau famille SIMONET-FOUSSADIER
	Caveau famille SIMONET
<b>5<sup>ème</sup> allée</b>	Tombe famille LEMEUNIER
	Tombe famille CHETIF-RICHEN
	Caveau famille BLANCHON - COUTURAS - VERDELET, AUPHELLE Madeleine née BLANCHON
	Caveau famille BERNARD
<b>6<sup>ème</sup> allée</b>	Tombe famille BRUNET - CHILAUD
	Tombe famille DUFOUR
	Tombe famille PRUCHNER EMELEY
<b>7<sup>ème</sup> allée</b>	Tombe famille GONY Gilbert
	Caveau famille DUMONTANT-RELIN
	Caveau famille SABATIER Léon, Rémi - SABATIER Marie
	Caveau famille CHOUVEL - COMBAS - LAURENT
	Tombe famille VIAL Félix - VIAL Octave
<b>8<sup>ème</sup> allée</b>	Tombe famille TOULOUSY - DAUPHIN
	Tombe famille CHAMPSEIX
	Caveau famille MARTIN - TOURADE - ROQUE



<b>9<sup>ème</sup> allée</b>	<b>Tombe famille DENIS - SEGERON - DEMAY</b>
	<b>Tombe sans nom</b>
	<b>Tombe famille DUCLOUX</b>

**VU** les articles L2223-4, L2223-17 et 18, R2223-12 et suivants du CGCT,

**CONSIDERANT** que les dites concessions ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans et que ces sépultures sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté pour chacune d'entre elles et porté dans un procès-verbal en date du 10 février 2009 puis du 11 mars 2014 ;

**CONSIDERANT** que cette situation révèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière.

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (5 abstentions), le conseil municipal décide :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à reprendre au nom de la Commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions indiquées en état d'abandon,

**DE LE CHARGER** de l'exécution de la présente délibération.

<b>7</b>	<b>Objet :</b> <b>Création de postes</b>
	<b>Rapporteur :</b> <b>Monsieur Michel MOINE</b>

Monsieur le Maire propose, afin de pourvoir aux besoins de la Collectivité, de créer les postes suivants :

- 5 postes d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe

Madame GUERRE demande dans quels services seront créés ces postes. Monsieur le Maire indique qu'un poste sera créé à la cantine et quatre au sein des services techniques.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

**DE CREER** les postes tels que décrits ci-dessus.

Madame DECHEZLEPRETRE annonce diverses manifestations à venir, parmi lesquelles le festival des Nuits noires, des concerts des élèves du Conservatoire Emile GOUE ou encore l'exposition de la Vache Rebelle.

Madame GUYONNET demande ensuite la parole afin d'exposer les éléments suivants :  
« Mesdames, Messieurs

*J'étais excusée lors de la dernière réunion du conseil municipal car retenue à la mairie de Saint-Amand pour raisons professionnelles. Lors de cette séance, Monsieur le maire a évoqué lors des questions diverses, une remarque de ma part formulée sur Facebook au sujet du reversement de 10% de son indemnité de maire au CCAS, remarque pour laquelle il a menacé également par voie de presse de me déférer devant les tribunaux !*

**Ce soir, je tiens à relater les faits et à m'expliquer :**

*Pendant plusieurs jours, après son élection M. Moine faisait état sur un réseau social de la grande générosité dont il faisait preuve en procédant à ce don auprès du Ccas.*

*Un soir, exaspérée par cet étalage de bienfaisance, je me suis permis de faire la remarque suivante ; allons M le Maire un peu d'humilité, vous reversez 10% au ccas, ceci est une manœuvre fiscale puisque vous pouvez déduire 66% de ce don ; J'appelai aussi M. Moine à un peu d'humilité car je considérais qu'il s'agissait d'indemnités à faire rêver n'importe quel smicard !*

*M Moine a demandé des excuses de ma part ;*

*Tout d'abord, M le Maire pour qu'il y ait excuses, il eu fallu qu'il y ait faute. Je ne considère pas que j'ai commis une faute en citant l'article 200 du CGI qui stipule que tout versement à un organisme d'intérêt public tel un ccas est déductible à hauteur de 66%. Ne vous en déplaie, M le Maire, je ne m'excuserais pas.*

*Quant à vos explications citant la retenue à la source, tout le monde sait bien que la retenue à la source est une façon de se libérer de l'impôt mais n'a rien à voir avec le système de défiscalisation auquel je faisais allusion.*

*En conséquence, si vous étiez en désaccord avec moi, vous pouviez m'en faire part personnellement, mon numéro de téléphone figure dans l'annuaire ! j'ai aussi une adresse mail ainsi qu'une boîte aux lettres.*

*D'autre part, puisque j'ai l'occasion ce soir de m'exprimer, je voudrais vous faire part de quelques remarques concernant ma courte expérience de conseillère municipale d'Aubusson.*

*Je n'ai siégé au conseil municipal d'Aubusson pour la première fois que le 10.042014 n'ayant pu assister pour raison professionnelle à la première séance d'installation.*

*Tout d'abord, j'ai été surprise que l'on ne me souhaite pas la bienvenue au sein de cette assemblée. C'eut été la moindre des choses de votre part, **cela s'appelle de l'éducation Monsieur le Maire.***

*Puis, quelques instants plus tard, alors que vous procédiez de façon autocratique à la nomination des membres du conseil municipal au sein des différentes commissions municipales, j'ai été indignée de voir que quelques petites places nous étaient réservées çà et là alors que mes collègues et moi, représentons 49 % des aubussonnais. Pour moi, le conseil municipal est le reflet de la représentativité de la population en fonction du vote de celle ci, nous aurions donc du être représentés à 49 % dans chaque commission, voir même obtenir un poste d'adjoint. C'est cela la démocratie et je vais vous citer une phrase de quelqu'un que vous devriez connaître, il s'agit d'Albert Camus qui disait « La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, c'est la protection de la minorité ».*

*Mais revenons à mon premier conseil municipal : vinrent ensuite, les nominations aux organismes de coopération intercommunale, et là, même scénario, je n'oublierai jamais le bruit des 21 mains qui résonnent sur les tables et qui se lèvent et se baissent inlassablement à chacune de vos propositions, sans aucune contradiction de la part de votre majorité obéissante et soumise scotchée sur sa chaise.*

*A 19h30 la séance était levée et je suis sortie abasourdie par le peu de cas que vous faisiez de ces hommes et de ces femmes qui ont choisi de vous suivre, qui siègent au conseil municipal à vos côtés et qui vous ont élu maire pour 6 ans. Quelle soumission !*

*Puis vint la période du budget, la commission eut bien sur lieu un vendredi à 14 heures, jour de la semaine réservé au RTT pour certains mais je n'ai malheureusement jamais eu droit à ce privilège car mon employeur de l'époque ne m'a pas donné le choix et pourtant !!.....*

*Donc pas de commission du budget ; permettez-moi de souligner que lorsqu'on veut être un peu consensuel avec l'opposition., on choisi une date mieux adaptée aux disponibilités des uns et des autres et je ne crois pas que le vendredi à 14 heures soit l'idéal ;*

*Ensuite, j'aimerais revenir sur deux points qui m'ont particulièrement affectée lors de la dernière campagne des municipales :*

*Comme vous, j'ai fait campagne, comme vous j'ai rencontré de nombreux aubussonnais et aubussonnaises et je les ai écoutés. Je dois vous dire que beaucoup ont été choqués de la façon dont vous me considériez :*

*1- Vous avez maintes fois, fait allusion au fait que je n'étais pas domiciliée à Aubusson, mais que dire de Gilles Pallier, votre adjoint, ici présent qui comme moi est contribuable à Aubusson et domicilié à Saint-Maixant ! la démocratie c'est aussi l'égalité entre les citoyens, vous savez ce mot égalité qui est gravé au fronton de la mairie à côté de deux autres mots très importants : liberté et fraternité*

*2 - Vous avez dit aussi, « une secrétaire de mairie qui se présente aux municipales, que vient elle faire là ? » mais Monsieur le Maire, faites donc le tour de vos employés communaux, bon nombre sont conseillers municipaux, voir maire des communes voisines ; Alors M .le Maire, encore une fois réfléchissez bien à ce mot égalité il est important et faites en bon usage ;*

*D'autre part, je crois que ma candidature était aussi légitime que celle des autres ! Qui mieux que moi peut être au fait de beaucoup de choses dans la vie d'une municipalité et puis vous savez, je ne suis pas venue ici pour faire carrière, j'ai été candidate pour être au service de mes concitoyens pour continuer tout ce travail que j'ai accompli depuis 30 ans au service des autres.*

*Voilà, je souhaite que ces quelques remarques vous fassent réfléchir à votre attitude envers les autres, envers nous tous car je pense que mes collègues ici présents pensent comme moi, nous ne sommes pas venus ici pour faire de la figuration et de la critique délibérée ! ou nous faire reprocher telle ou telle chose ou telle et telle manière de vivre ou de faire, nous sommes venus siéger au sein d'un conseil municipal, lieu d'expression démocratique par excellence. Nous avons passé l'âge d'être punis à chaque parole qui vous déplaît ! je voudrais qu'enfin ce conseil municipal ne ressemble pas à une salle de classe ou vous joueriez le rôle du maître et nous celui des élèves, mais un vrai lieu d'expression démocratique ou nous pourrions exprimer nos opinions dans le respect de tous sans craindre la punition, sans être menacés des tribunaux pour avoir affirmé telle ou telle chose qui ne vous convient pas.*

*Désolée d'avoir été un peu longue mais je souhaite que ces quelques remarques vous incitent à réfléchir au sens profond de votre engagement, vous n'êtes pas le propriétaire de la mairie d'Aubusson, vous en êtes le locataire lié par un bail de six années renouvelables ou non selon le bon gré des aubussonnaises et des aubussonnais et n'oubliez jamais que seule une quarantaine de voix nous sépare !*

*Merci mesdames, messieurs de m'avoir écoutée et bonne soirée à tous. »*

Monsieur le Maire souhaite répondre et relever deux erreurs dans les dires de Mme GUYONNET : il indique d'abord que les dons faits au CCAS ne sont pas déductibles d'impôts et qu'ils ne génèrent pas d'impôt fiscal. Il dénonce des accusations mensongères.

Monsieur DIAS prend ensuite la parole et donne lecture de la réponse faite par le Syndicat mixte de la Cité de la tapisserie concernant les précautions prises pour les travaux de désamiantage de l'ENSA.

Madame SEBENNE s'émeut ensuite de l'état de l'orgue de l'église Sainte Croix d'Aubusson, demande si un contrat d'entretien est en cours et fait état d'un problème de pédalier. Madame DECHEZLEPRETTE confirme qu'un contrat d'entretien lie la Commune à un facteur d'orgue originaire de Pau, que ce contrat prévoit deux visites par an et que la dernière s'est effectuée au mois d'avril, en sa présence et en celle de Frantz AVRIL. Elle s'étonne qu'à cette occasion ni le facteur d'orgue ni Frantz AVRIL n'aient fait mention de ce problème de pédalier. Elle conclut en rappelant qu'une autre visite du facteur est prévue avant la tenue du festival « Musique au cœur de la tapisserie ».

Monsieur CHARVILLAT demande ensuite la parole. Tout d'abord il évoque la demande de deux artistes locaux recherchant des lieux d'exposition. Monsieur le Maire l'invite à rencontrer Madame DECHEZLEPRETTE afin de travailler cette question. Ensuite il propose, afin de faire progresser la visibilité des résultats sportifs des clubs locaux, de créer un site web présentant les résultats des différentes disciplines. Monsieur le Maire l'invite à rencontrer Monsieur VACHON afin de travailler ce sujet. Enfin, Monsieur CHARVILLAT donne lecture des éléments suivants :

*« Monsieur le Maire,*

*Initialement, je voulais vous interroger sur les élections sénatoriales auxquelles vous avez pris part au travers des primaires socialistes.*

*Enfin, j'ai décidé de ne rien en faire pour établir avec vous un dialogue autour d'un sujet qui nous concerne tous, majorité et opposition, un sujet qui rassemble davantage qu'il ne clive.*

*Il y a des sujets graves qui méritent l'attention de chacun et qui doivent tous nous faire réagir.*

*Tous ici, dans cette pièce, somme des élus de la République, tous, qui que nous soyons, nous réclamons de cette République. Malgré nos différences, qui nourrissent les débats, et nous le prouvons, vous-même, avec le groupe majoritaire, mais nous aussi, groupe d'opposition, avec une certaine exemplarité depuis le début de cette mandature. Nous avons des idées différentes, parce que nous avons des vécus, des cultures différentes qui nourrissent nos réflexions et nos pensées. Nous nous affrontons sur le terrain du débat, nous nous accrochons parfois, de façons folklorique ou passionnée, mais parce qu'animés d'un même souci de l'intérêt général. Tous, nous sommes des républicains convaincus qui nous sommes engagés pour notre pays, sous différentes bannières partisans, mais dans le respect de ses valeurs exprimées au travers de la devise nationale : Liberté - Egalité - Fraternité. Des valeurs qui nous rapprochent et nous unissent.*

*Monsieur le Maire,*

*Le 25 Mai dernier a consacré la victoire du Front National aux élections européennes. Beaucoup ont parlé de séisme politique, et je sais que la nouvelle a touché tous les démocrates de notre pays, je sais que la nouvelle a touché chacun des membres de notre Assemblée.*

*Ce résultat majoré par un phénomène d'abstention massive nous montre bien la fracture qui existe entre la population et la classe politique. Et cela, à mon sens, va bien au-delà des différentes affaires dont la Presse nous fait l'écho quotidiennement. Affaires, qui, reconnaissons le ne grandissent pas les hommes qui incarnent les fonctions publiques qu'ils occupent, mandatés par le peuple.*

*Le mal est plus profond : nous parlons là de souffrance et de désespérance. Nous pouvons le palper nous-mêmes autour de nous.*

*Le vote Front National, c'est l'expression d'une souffrance, d'une colère que l'on laisse cheminer souterrainement, parce que trop souvent, lui est opposée l'inertie de l'indifférence.*

*Monsieur le Maire,*

*J'aime mon pays autant que vous pouvez l'aimer. Nos engagements respectifs, politiques, associatifs, caritatifs parlent pour nous. Nous oeuvrons chacun, dans le respect des valeurs de la République que j'ai citées tout à l'heure.*

*Notre pays n'est pas fondamentalement ancré dans cette extrême droite, qui nous représentera pourtant majoritairement au Parlement Européen.*

*A mes yeux, la France, par essence est bien différente de cela ! Pays des Droits de l'Homme, elle porte des valeurs universelles, de liberté, d'égalité et de fraternité qui s'appliquent à chaque citoyen vivant sur son territoire sans aucune distinction. C'est la reconnaissance pour chacun de droits intangibles et de libertés fondamentales garantis par la République. La France est un pays laïc qui ne reconnaît pas les discriminations, et qui reconnaît à chacun sa liberté propre de culte et d'opinion.*

*L'indivisibilité de la République induit qu'aucune partie du peuple, ni aucun individu ne peut s'octroyer l'exercice d'une souveraineté nationale. L'unité et l'indivisibilité garantissent une application uniforme du droit pour chacun sur l'ensemble du territoire.*

*La France, c'est une recherche d'idéal social, un modèle qui se veut bon, généreux et équitable avec ses enfants qu'elle cherche à protéger contre l'opresseur quel qu'il soit. La richesse de la France, elle la doit à sa formidable diversité, à ses exceptions, régionale et culturelle, unies sous la même bannière des valeurs universelles de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. L'Histoire a su prouver la valeur de notre pays dans les combats nobles qu'il a mené pour la Liberté.*

Monsieur le Maire,  
Je sais que vous partagez avec moi cette vision de la France, notre pays.  
Monsieur le Maire,  
J'aime la Creuse, j'ai eu, une fois, l'occasion de vous le montrer dans quelques larmes que j'ai versé en votre présence, il y a un peu plus d'un an.  
Longtemps, et naïvement, nous avons cru notre territoire à l'abri du vote frontiste qui faisait le lit de son électorat autour de l'insécurité, de l'immigration. Force est de constater que le Front National exploite chaque peur.  
Même chez nous, en Creuse, le Front National est arrivé en tête.  
Nous aurions tort de nous satisfaire de voir qu'à Aubusson, le vote frontiste n'est pas arrivé en tête. Sa progression est nette ; son électorat fidèle et mobilisé. Nous serions dans le déni si nous ne le reconnaissons pas. Felletin, St Amand, aux portes de notre ville ont vu l'extrême droite s'imposer. Ne soyons pas indifférent à cela.  
Monsieur le Maire,  
Je suis persuadé que vous partagerez avec moi le fait que la grandeur d'un pays se mesure à l'aune de l'attention portée à autrui, à l'écoute et l'intérêt que nous portons à chacun. Notre devoir est de réagir, de montrer qu'en dépit des différences qu'il peut y avoir entre nous, nous savons être unis pour soutenir les valeurs de la République. Notre rôle premier,  
n'est-il pas dès lors, pédagogiquement, de donner ou rendre confiance en ces valeurs que nous partageons ?  
Nous sommes tous des élus, tenus par des devoirs ; devoir de dignité à l'égard de notre fonction, de respect à l'égard de nos collègues, d'écoute les uns avec les autres, de représentation de nos électeurs, de leurs attentes, de leurs besoins, de leurs souffrances.  
Monsieur le Maire,  
Je fais un pas vers vous, pour que nous ne gardions pas le silence sur ce phénomène dans notre Département, qui ne doit pas être éclipsé. Ensemble, vous et moi, Majorité et Opposition, montrons l'exemple, honorons nos fonctions, honorons la Démocratie, et notre République.  
Prouvons que nous pouvons aller au-delà de nos différences, de nos chamailleries quand les causes en valent la peine.  
Montrons devant tout le monde notre unité face à l'extrême droite. Ensemble, envoyons un signe positif à la population, à ceux qui sont lassés des affrontements stériles dont ils sont spectateurs.  
Je vous sais sensible aux justes causes, nous le sommes tous ici, votre groupe, comme le notre. Assurément, la lutte contre la discrimination et contre la haine, en est une.  
Monsieur le Maire, et j'en terminerai par là,  
Nous représentons des courants politiques différents, nous représentons deux générations différentes, avec des vécus différents, vous quinquagénaire, moi, trentenaire, mais nous sommes n'en sommes pas moins deux élus de la République, respectueux de ses valeurs, qui recherchons le meilleur pour l'intérêt général.  
C'est pour cela, pour toutes ces raisons, que je me permets de vous demander, qu'ensemble, nous organisions et conduisions un cortège en ville, qui montre à chacun, notre unité contre l'Extrême Droite, et notre détermination absolue à la défense des valeurs de Notre République.  
Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Maire répond qu'une convergence existe entre sa pensée et les propos de Monsieur CHARVILLAT. Il appelle quand même à une certaine prudence quant à la notion de « classe politique » et aux élus qu'elle englobe.

Il convient que le cortège aura une portée symbolique et annonce qu'il y participera. D'un commun accord, la date du 8 juin est retenue, cette marche symbolique intervenant à la suite de la commémoration du massacre de la route de Clermont.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**